



Université  
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU PRESIDENT

=====  
PERSONNE RESPONSABLE  
DES MARCHES PUBLICS

=====  
COMMISSION DE CONTROLE  
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 120/CCMP/11-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi sept novembre à dix heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2, sise au Lycée de Tokoin 1.

Tous les membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur l'étude du rapport de réévaluation des offres relatives à la certification du réseau intranet de l'Université de Lomé, accompagné des originaux des offres techniques et financières des soumissionnaires, ainsi que d'une copie de la version finale du dossier de demande de cotation (DC).

Après examen des documents transmis, la CCMP note la prise en compte des observations formulées dans son PV de délibération n° 104/CCMP/08-2024 du 23 août 2024.

**En conséquence, la CCMP donne son avis de non objection, pour l'attribution provisoire du marché relatif à la certification du réseau intranet de l'Université de Lomé, au soumissionnaire BUY MORE dont l'offre a été jugée techniquement conforme pour l'essentiel et évaluée la plus avantageuse, pour un montant toutes taxes comprises de quatre millions cent quarante-sept mille sept cent (4 147 700) francs CFA toutes taxes comprises (TTC).**

Les résultats de l'évaluation devront être notifiés, sous la forme habituelle, à l'ensemble des soumissionnaires dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de réception du présent avis de non objection et le délai réglementaire requis, pour d'éventuels recours, devra être observé, avant la signature du marché.

**Le projet de marché mis en forme, accompagné des pièces habituelles, devra être transmis à la CCMP, pour examen technique et juridique, avant sa signature.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures dix minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Le Rapporteur, Membre

Ont signé :

Le Président,

M. YOVO Kwassi

Mme PADASSE Mazahalou

M. BOROZE Tchamye T-E.